



Du 15 septembre au 29 décembre 2011

Débat public Aqua Domitia

Réunion territoriale de Perpignan

**Quels besoins en eau
pour les Pyrénées-Orientales ?**

15 novembre 2011

cndp
Commission particulière
du débat public
Aqua Domitia



Programme



Philippe Marzolf, Président de la CPDP	(10')
Film de présentation du projet, BRL	(5')
Enseignements à mi-parcours du débat public, par les membres de la CPDP	(15')
Echanges avec le public	(15')
Françoise Bigotte, Région Languedoc-Roussillon et Claude Allet, BRL	(20')
<u>Interventions (intercalées entre les échanges avec le public) :</u>	
Hermeline Malherbe, Conseil général des Pyrénées-Orientales	
Pierre Roig, Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée	
Michel Guallar, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales	
Jean-Pierre Brunet, ACE 66	





Le débat public La saisine de la CNDP

BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a saisi la CNDP le 29 décembre 2010, le volume du transfert d'eau inter-bassins étant supérieur à 1m³/seconde

La Commission nationale du débat public (CNDP), chargée de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'infrastructures » :

- A décidé le 2 février 2011 d'organiser un débat public sur ce projet
- A nommé le président puis les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP), pour organiser le débat en toute indépendance et neutralité



Le débat public : objectifs et suites



Objectifs

Permettre au public :

- De s'informer sur le projet
- D'obtenir des réponses à ses questions
- De donner son avis sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques

Suites

- Dans les 2 mois qui suivent le débat, la CPDP et la CNDP publient respectivement un compte rendu puis un bilan du débat
- Dans les 3 mois qui suivent ces publications, le maître d'ouvrage rend publique sa décision quant au principe et aux conditions de poursuite du projet (maintien, modifications, abandon)



Le débat public : ses principes

- **Transparence** : toutes les informations sont mises à la disposition du public
- **Equivalence** : toutes les personnes concernées peuvent exprimer leur point de vue
- **Argumentation** : toutes les opinions exprimées doivent être argumentées



Les documents du débat élaborés



Par la CPDP

- Le journal du débat (7500 exemplaires) : 3 numéros, le 1^{er} avec carte T
- Un dépliant en 3 volets (80 000 exemplaires), distribué dans les mairies et sur les lieux de passage des communes accueillant les réunions
- Un site internet avec tous les documents utiles au débat, les questions et les avis exprimés
- Une lettre d'information périodique

Par le maître d'ouvrage

- Son dossier (120 pages) et sa synthèse (8 pages)
- Les études déjà réalisées



Les contributions en cours de débat

- Tous les avis, contributions écrites et audiovisuelles ainsi que les délibérations sont rendus publics
- Les cahiers d'acteurs retenus par la CPDP sont publiés et diffusés sur support papier (contributions écrites de maximum 12000 signes sur 4 pages, répondant aux questions du débat)
- Les études et documents complémentaires sont également publiés





Le site internet www.debatpublic-aquadomitia.org

Conçu pour favoriser la participation au débat, il offre :

- L'accès aux informations et documents
- L'accès au système Questions/réponses
- Des espaces de discussion thématiques et territoriaux
- La diffusion en direct de 7 réunions (ouverture, 5 réunions thématiques, clôture)
- Des interviews vidéo des participants qui souhaitent donner leur avis.





13 réunions publiques

Une réunion d'ouverture

5 réunions thématiques

6 réunions territoriales

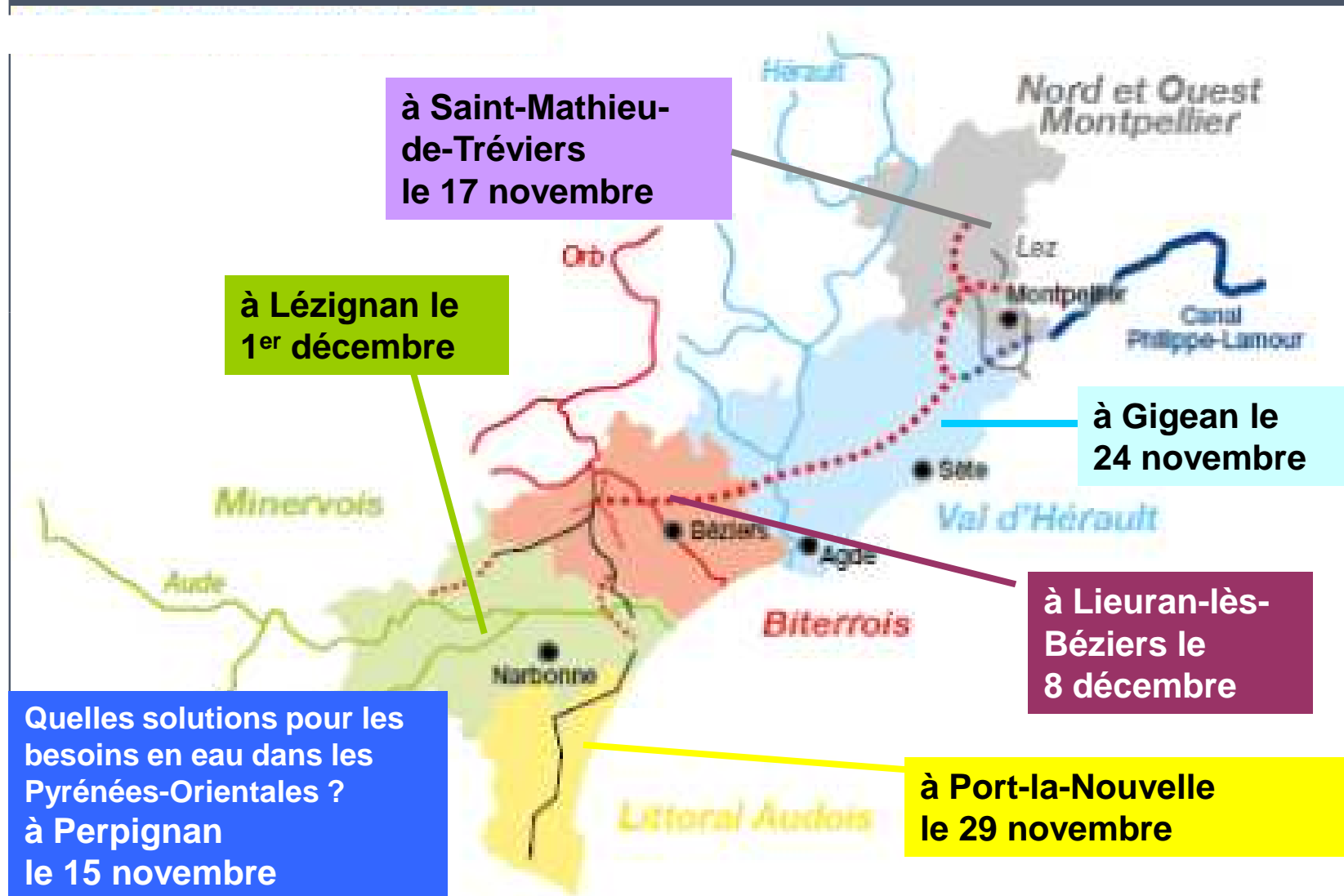
Une réunion de clôture

Les réunions, ouvertes à tous, se tiennent de **18h à 21h** dans 11 villes de la région



Les six réunions territoriales

Elles permettront aux habitants et aux acteurs de débattre de chacun des maillons du projet :



Les questions auxquelles le débat doit permettre de répondre :

(définies après rencontres avec les acteurs et consultation sur Internet)

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions ?
- Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?



Programme



Philippe Marzolf, Président de la CPDP	(10')
Film de présentation du projet, BRL	(5')
Enseignements à mi-parcours du débat public, par les membres de la CPDP	(15')
Echanges avec le public	(15')
Françoise Bigotte, Région Languedoc-Roussillon et Claude Allet, BRL	(20')
<u>Interventions (intercalées entre les échanges avec le public) :</u>	
Hermeline Malherbe, Conseil général des Pyrénées-Orientales	
Pierre Roig, Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée	
Michel Guallar, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales	
Jean-Pierre Brunet, ACE 66	

